



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-027-2023-12

PUBLIÉ LE 14 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2023-12-05-00020 - Arrêté n° DOS 2023 / 4039 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité par le groupement de coopération sanitaire « Laboratoire Foch et de l'Ouest Parisien » sis 40, rue Worth 92150 SURESNES?? (3 pages) Page 3

IDF-2023-12-11-00009 - Arrêté N° DOS 2023 / 4167 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « MEDI+ » sis 2-4, avenue du Mousseau à EVRY (91000)?? (3 pages) Page 7

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris

IDF-2023-12-14-00002 - Arrêté modificatif du 14 décembre 2023 ADP CA CAF de Seine - Saint - Denis n°7/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis (1 page) Page 11

IDF-2023-12-14-00001 - Arrêté modificatif du 14 décembre 2023 ADP CA CAF du Val d'Oise - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise (1 page) Page 13

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-12-05-00020

Arrêté n° DOS 2023 / 4039 portant
modification de l'autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale exploité par le groupement de
coopération sanitaire « Laboratoire Foch et de
l'Ouest Parisien » sis 40, rue Worth 92150
SURESNES

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS – 2023 / 4039 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité par le groupement de coopération sanitaire « Laboratoire Foch et de l'Ouest Parisien » sis 40, rue Worth 92150 SURESNES

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS-2023/015 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° 40/ARSIDF/LBM/2017 du directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France en date du 4 avril 2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par le groupement de coopération sanitaire de moyens « Laboratoire de biologie médicale FOCH-IHFB » ;
- VU** La convention constitutive du groupement de coopération sanitaire de moyens de droit privé « Laboratoire de biologie médicale FOCH-IHFB » en date du 28 mars 2017 ;
- VU** L'arrêté n° 17-391 du 24 mars 2017 portant approbation de la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire de moyens de droit privé « Laboratoire de biologie médicale FOCH-IHFB » ;
- VU** L'avenant n° 2 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Laboratoire Hôpital FOCH, Hôpital Franco-britannique, Fondation Cognacq-Jay, Cité des Fleurs Diaconesses de Reuilly », signé le 27 juin 2022 ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2022/3503 en date du 2 septembre 2022 portant approbation de l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Laboratoire Hôpital FOCH, Hôpital Franco-britannique, Fondation Cognacq-Jay, Cité des Fleurs Diaconesses de Reuilly » ;
- VU** L'avenant n° 3 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire désormais dénommé « Laboratoire Foch et de l'Ouest Parisien » en date du 16 octobre 2023 ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2023/4037 en date du 21 novembre 2023 portant approbation de l'avenant n° 3 à la convention constitutive du GCS « Laboratoire Foch et de l'Ouest Parisien » ;

CONSIDÉRANT La demande déposée le 10 mai 2023 par Monsieur Thibault TENAILLEAU, directeur général de l'Hôpital Franco-Britannique, sis 4 rue Kléber à LEVALLOIS-PERRET (92300) portant sur le retrait de l'Hôpital Franco-Britannique du groupement de coopération sanitaire « FOCH-IHFB » ;

- CONSIDERANT** La demande déposée par le laboratoire de biologie médicale « EYLAU UNILABS » portant sur l'ouverture du site « Kléber » sis 4 rue Kléber à LEVALLOIS-PERRET (92300) au sein de l'Hôpital Franco-Britannique, précédemment exploité par le groupement de coopération sanitaire « FOCH-IHFB » ;
- CONSIDERANT** L'arrêté n° DOS – 2023 / 1757 en date du 27 juillet 2023 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « EYLAU UNILABS » sis 34, avenue du Roule à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) ;
- CONSIDERANT** Le courrier de la directrice générale adjointe de l'Hôpital FOCH en date du 27 juillet 2023, prenant acte de la demande de retrait du groupement de coopération sanitaire exprimée par l'Hôpital Franco-Britannique, à effet au 1^{er} août 2023 ;
- CONSIDERANT** Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du groupement de coopération sanitaire « FOCH-IHFB » en date du 16 octobre 2023, actant :
- Le retrait de l'Hôpital Franco-Britannique ;
 - La nouvelle dénomination du groupement de coopération sanitaire, devenue « Laboratoire Foch et de l'Ouest Parisien » ;
- CONSIDERANT** L'avenant n° 3 à la convention constitutive du GCS « Laboratoire Foch et de l'Ouest Parisien », approuvé par arrêté de la directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France n° DOS-2023/4037 en date du 21 novembre 2023, approuvant :
- La modification de la liste des établissements membres en tenant compte de la sortie dudit GCS de l'Hôpital Franco-Britannique ;
 - Le changement de dénomination du GCS, devenue « Laboratoire Foch et de l'Ouest Parisien » ;
- CONSIDERANT** La liste des biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale exploité par le groupement de coopération sanitaire « Laboratoire Foch et de l'Ouest Parisien », mise à jour au 27 novembre 2023 ;
- CONSIDERANT** La liste des examens de biologie médicale pratiqués sur le site unique ;
- CONSIDERANT** L'attestation d'accréditation n° 8-4174 rév. 7 délivrée au laboratoire de biologie médicale du groupement de coopération sanitaire « FOCH-IHFB » par le COFRAC, à effet au 1^{er} juillet 2023 et ayant pour date de fin de validité le 30 juin 2028 ;

ARRETE :

- ARTICLE 1^{er} :** Le laboratoire de biologie médicale « **Laboratoire Foch et de l'Ouest Parisien** » dont le siège social sis 40 rue Worth à SURESNES (92150), exploité par le groupement de coopération sanitaire de moyens « **Laboratoire Foch et de l'Ouest Parisien** » sis à la même adresse, enregistré dans le fichier FINESS sous le n° EJ 92 003 070 7, est autorisé à fonctionner sous le numéro 92-067 sur le site unique ouvert au public ci-dessous :
- Le site « Hôpital Foch », siège social
40 rue Worth à SURESNES (92150)
Pratiquant les activités de biochimie-génétique (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie, génétique constitutionnelle), d'immuno-hématologie-biologie de la reproduction (hématocytologie, hémostase, immunohématologie, allergie, auto-immunité, spermologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation) et de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)
Numéro FINESS ET en catégorie 365 : 92 003 071 5

La liste des biologistes médicaux du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

- Marc VASSE, pharmacien, biologiste médical et responsable
- **Laurence BESNAULT-MASCARD, médecin biologiste médical**
- Emilie CARDOT, pharmacien, biologiste médical
- **Frédérique DELCOMINETTE, pharmacien, biologiste médical**
- Eric FARFOUR, médecin, biologiste médical
- **Florence HABAROU, pharmacien, biologiste médical**
- Emilie JOLLY, pharmacien, biologiste médical
- Lucie LIMOUSIN, pharmacien, biologiste médical
- Laurence MAZAUX, pharmacien, biologiste médical
- **Tiffany PASCREAU, pharmacien, biologiste médical**
- **Yara-Marie RHAYEM, pharmacien, biologiste médical**
- Aurélie VEDRENNE, pharmacien, biologiste médical
- **Sara ZIA-CHAHABI, pharmacien, biologiste médical**
- Achraf BENNAMAR, pharmacien, biologiste médical
- **Camille FOSSARD, pharmacien, biologiste médical**
- Marine POULAIN, pharmacien, biologiste médical
- **Jessica VANDAME, pharmacien, biologiste médical**

ARTICLE 2^e : L'arrêté n° 40/ARSIDF/LBM/2017 du 4 avril 2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par le groupement de coopération sanitaire de moyens « Laboratoire de biologie médicale FOCH-IHFB », est abrogé.

ARTICLE 3^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le directeur du Pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 5 décembre 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par délégation
Le Directeur du Pôle Efficience

signé

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-12-11-00009

Arrêté N° DOS 2023 / 4167 portant
autorisation de fonctionnement du laboratoire
de biologie médicale multi-sites « MEDI+ » sis 2-4,
avenue du Mousseau à EVRY (91000)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS – 2023 / 4167

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« MEDI+ » sis 2-4, avenue du Mousseau à EVRY (91000)**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS-2023/015 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à différents collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° DOS-2021/3749 du 5 novembre 2021 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « MEDI+ », sis 2-4, avenue du Mousseau à EVRY (91000) ;

CONSIDÉRANT le dossier reçu le 7 novembre 2023 et complété de manière définitive le 1^{er} décembre 2023 de Monsieur Antoine ESCURET, biologiste responsable du laboratoire de biologie médicale « MEDI+ », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « MEDI+ », sise 2-4, avenue du Mousseau à EVRY (91000), en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte :

- La cessation des fonctions de biologiste médical non associée de Madame Véronique MARTIN à effet au 18 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT Le courriel de Monsieur Antoine ESCURET en date du 29 novembre 2023, confirmant la cessation des fonctions de Madame Véronique MARTIN depuis le 18 novembre 2022 ;

- CONSIDERANT** La liste des biologistes médicaux exerçant à temps plein au sein du laboratoire de biologie médicale « MEDI+ » ;
- CONSIDERANT** La liste des techniciens de laboratoire médical exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale « MEDI+ » ;
- CONSIDERANT** Que les conditions de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « MEDI+ » demeurent, par ailleurs, inchangées ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « MEDI+ » dont le siège social est situé au 2-4, avenue du Mousseau à EVRY (91000), codirigé par :

- Monsieur Romain COTTARD, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Antoine ESCURET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Thomas MARTIN, médecin, biologiste co-responsable,
- Monsieur Guillaume OSINSKI, pharmacien, biologiste-coresponsable,

exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « MEDI+ », sise 2-4, avenue du Mousseau à EVRY (91000), enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 91 002 140 1, est autorisé à fonctionner sous le n° 91-90 sur les six sites ouverts au public listés ci-dessous :

1. **CLINIQUE DU MOUSSEAU**, site principal et siège social
2-4, avenue du Mousseau à EVRY (91000)
Ouvert au public 24h/24 et 7j/7
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 144 3
2. EVRY
1, place du 19 mars 1962 à EVRY (91000)
Site pré-post analytique
Fermé les après-midis
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 142 7
3. SAINT GENEVIEVE DES BOIS
12, avenue de Brétigny à SAINTE GENEVIEVE DES BOIS (91700)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 143 5
4. CORBEIL-ESSONNES
62, rue Saint Spire à CORBEIL-ESSONNES (91100)
Site pré-post analytique
Fermé les après-midis
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 141 9
5. MILLY LA FORET
51, avenue de Ganay à MILLY LA FORET (91490)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 037 9
6. SARTROUVILLE
71, avenue de la République à SARTROUVILLE (78500)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 231 5

La liste des six biologistes médicaux associés exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale « MEDI+ » est la suivante :

1. Monsieur Romain COTTARD, pharmacien, biologiste-coresponsable,

2. Monsieur Antoine ESCURET, pharmacien, biologiste-coresponsable, Président
3. Monsieur Thomas MARTIN, médecin, biologiste co-responsable,
4. Monsieur Guillaume OSINSKI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
5. Madame Fabienne MAURICE-TREBAOL, pharmacien biologiste, associée
6. Monsieur Aïssa CHAMBI, pharmacien biologiste associé

La répartition du capital social de la SELAS « MEDI+ » est la suivante:

Associés	Actions	Capital en %	Droits de vote	Droits de vote en %
Romain COTTARD	1	0,004%	4 282	10%
Antoine ESCURET	1	0,004%	4 282	10%
Thomas MARTIN	1	0,004%	4 282	10%
Guillaume OSINSKI	1	0,004%	4 282	10%
Aïssa CHAMBI	1	0,004%	4 282	10%
Fabienne MAURICE-TREBAOL	1	0,004%	4 282	10%
Sous-Total Associés Professionnels Internes	6	0,024%	25 692	60%
SELAS "MEDIBIOLAB"	21 405	99,96%	17 124	40%
Sous-total Associés Professionnels Externes	21 405	99,96%	17 124	40%
TOTAL	21 411	100%	42 916	100%

ARTICLE 2^e: L'arrêté n°DOS-2021/3749 du 5 novembre 2021 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « MEDI+ », sis 2-4, avenue du Mousseau à EVRY (91000), est abrogé.

ARTICLE 3^e: Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4^e: Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 11 décembre 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Par délégation
Le Directeur du pôle Efficience

Signé

Fabien PÉRUS

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2023-12-14-00002

Arrêté modificatif du 14 décembre 2023 ADP
CA CAF de Seine - Saint - Denis n°7/2022
-portant modification de la composition du
conseil d'administration de la Caisse
d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère des solidarités, de l'autonomie et
des personnes handicapées

Arrêté modificatif du 14 décembre 2023 – ADP CA CAF de Seine – Saint - Denis n°7/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2022 – ADP CA CAF 93 n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté modificatif du 15 mars 2022 – ADP CA CAF 93 n°2/2022 – portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté modificatif du 27 juillet 2022 – ADP CA CAF 93 n°3/2022 – portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté modificatif du 18 octobre 2022 – ADP CA CAF 93 n°4/2022 – portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis ;

Vu l'Arrêté modificatif du 17 novembre 2022 – ADP CA CAF de Seine – Saint - Denis n°5/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté modificatif du 16 décembre 2022 – ADP CA CAF de Seine – Saint - Denis n°6/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis

Vu la demande de modification émanant, au titre des représentants des travailleurs indépendants, de la Fédération Nationale des Autoentrepreneurs (FNAE) ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis est modifiée comme suit :

1^{er} En tant que Représentant des travailleurs indépendants

Sur désignation de la Fédération Nationale des Autoentrepreneurs (FNAE)

Titulaire :

Poste vacant (*suite au démandatement de Mme COUPEAU Bérangère*)

Article 2

Le chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait le xx décembre 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation

Signé

Guy-Michaël DALIN

Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des
personnes handicapées
Pour le ministre et par délégation

Signé

Guy-Michaël DALIN

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2023-12-14-00001

Arrêté modificatif du 14 décembre 2023 ADP
CA CAF du Val d'Oise - portant modification de
la composition du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère des solidarités, de l'autonomie et
des personnes handicapées

Arrêté modificatif du 14 décembre 2023 - ADP CA CAF du Val d'Oise - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise,

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2022 - ADP CA CAF du Val d'Oise n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise ;

Vu l'arrêté modificatif du 18 octobre 2022 - ADP CA CAF du Val d'Oise n°2/2022 - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise ;

Vu l'arrêté modificatif du 20 janvier 2023 - ADP CA CAF du Val d'Oise n°3/2023 - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Vu la proposition émanant, au titre des représentants des assurés sociaux, de la confédération française démocratique du travail (CFDT);

Vu le mail de démission de Monsieur MOKHFI du 27 juillet 2023 transmis le 12 décembre 2023 par la CAF ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val de l'Oise est modifiée comme suit:

1^{er} En tant que Représentant des assurés sociaux:

Sur désignation de la confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaire :

Un poste vacant (*suite à la démission de Monsieur Jamel MOKHFI*).

Article 2

Le chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait le 14 décembre 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation

Signé

Guy-Michaël DALIN

Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des
personnes handicapées
Pour le ministre et par délégation

Signé

Guy-Michaël DALIN